

Jour de carence : NON !

21 novembre 2017



Paris le 21 novembre 2017

Jour de carence : NON !

Solidaires dénonce une nouvelle fois le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique voté cette nuit à l'Assemblée nationale.

Cette mesure, déjà mise en place sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et dont le seul but est de faire des économies de bouts de chandelle, diminue, selon un récent rapport de l'INSEE, l'absentéisme très court mais allonge les arrêts médicaux plus longs, au risque de déstabiliser des services déjà fort en difficulté notamment du fait de suppressions d'effectifs...

Il faut souligner que le taux d'absentéisme dans le public et dans le privé sont similaires, selon les données du rapport de la Direction Générale de la fonction publique portant sur l'état de la fonction publique.

Solidaires rappelle fermement son opposition totale à ce type de mesure que ce soit dans le secteur public que dans le secteur privé (même si pour rappel environ 2/3 des entreprises prennent en charge le jour de carence dans le secteur privé) et rappelle que les arrêts maladie sont prescrits par des médecins. Il n'y a donc aucune raison que les agents du secteur public et les salariés du privé soient pénalisés.

Au contraire, Solidaires considère qu'il faudrait bien plus s'intéresser aux causes des arrêts maladie et notamment à la dégradation des conditions de travail dans les différents secteurs du public comme du privé.

Contact
Mail : contactfp@solidaires.org
Tel : 01 58 39 30 11

Jour de carence : NON !

Solidaires dénonce une nouvelle fois le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique voté cette nuit à l'assemblée nationale.

Cette mesure, déjà mise en place sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et dont le seul but est de faire des économies de bouts de chandelle, diminue, selon un récent rapport de l'INSEE, l'absentéisme très court mais allonge les arrêts médicaux plus longs, au risque de déstabiliser des services déjà fort en difficulté notamment du fait de suppressions d'effectifs...

Il faut souligner que le taux d'absentéisme dans le public et dans le privé sont similaires, selon les données du rapport de la Direction Générale de la fonction publique portant sur l'état de la fonction publique.

Solidaires rappelle fermement son opposition totale à ce type de mesure que ce soit dans le secteur public que dans le secteur privé (même si pour rappel environ 2/3 des entreprises prennent en charge le jour de carence dans le secteur privé) et rappelle que les arrêts maladie sont prescrits par des médecins. Il n'y a donc aucune raison que les agents du secteur public et les salariés du privé soient pénalisés.

Au contraire, Solidaires considère qu'il faudrait bien plus s'intéresser aux causes des arrêts maladie et notamment à la dégradation des conditions de travail dans les différents secteurs du public comme du privé.

Contact
Mail : contactfp@solidaires.org
Tél : 01 58 39 30 11

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Jour-de-carence-NON>

